

Capefe Totalement contre!

Le texte instituant un Certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger (CAPEFE) est paru.

Publié au BO du 20 février, le texte avait pourtant reçu en CTM un avis unanimement contre, moins une abstention. Dans les groupes de travail, la FSU avait rejeté en bloc ce projet totalement aberrant où l'on exige la connaissance des langues étrangères, la connaissance géographique des pays visés, comme d'être « sensibilisé au contexte et aux enjeux de la diplomatie dans le cadre de l'enseignement français à l'étranger », ce dernier thème piétinant allègrement les plates-bandes du Quai d'Orsay! Ce que le MEN refuse de comprendre, c'est que ce que cherchent les familles dans ces établissements, c'est avant tout des enseignants « France », et c'est pour cela qu'elles choisissent notre système.

L'AEFE est concernée

Techniquement, ce CAPEFE, présenté comme le fruit d'une concertation entre les trois ministères (MENJ, MESRI, MEAE) et les opérateurs (Agence pour l'enseignement français



à l'étranger, Mission laïque française), sera inscrit dans le master MEEF. Il a donc bien vocation à « reconnaître des compétences professionnelles ». Nous avons dès le début mis en avant l'existence des concours de l'éducation et les difficultés de recrutement, en lien, pour l'étranger, avec les suppressions de postes de titulaires dans le réseau de l'AEFE. Cet établissement public est la cible de deux menaces. D'une part, la commande présidentielle du doublement des élèves à l'horizon 2030, totalement irréalisable sans moyens. Elle n'a pour effet ou motivation que l'explosion de la privatisation. Ensuite, comme les fermetures de postes de titulaires détachés continuent, il faut bien compenser et c'est là qu'on crée un sous-produit de certificat, qui organise la précarisation. Une fois de plus, le MENJ a tout faux!

Patrick Soldat

L'Université Syndicaliste n° 795 du 7 mars 2020 - SNES-FSU